



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radio

Question écrite n° 96620

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la répartition des fréquences pour les radios dites communautaires. En effet, certaines d'entre elles sont parfois obligées de partager leur antenne, avec d'autres radios communautaires dont les points d'intérêt peuvent être similaires, mais dont la sensibilité est différente, ce qui crée parfois des situations pouvant devenir complexes. C'est pourquoi il conviendrait d'évaluer ces situations et d'en envisager d'éventuelles modifications, avec le CSA. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96620

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 13 juin 2006, page 6083